



Arrêté n° CDG.22.343

**MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE
D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
SESSION 2020 – MAINTIEN 3^{ème} ANNEE**

Le **Président** du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme,

VU le Code **général** de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 81-317 du 7 avril 1981 modifié fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours,

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux,

VU le décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des Adjointes techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe,

VU le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique,

VU le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Française,

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'**organisation** des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant la liste des options pour les concours d'Adjointes techniques territoriaux de 1^{ère} classe, en application de l'article 3 du décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des Adjointes techniques territoriaux de 1^{ère} classe,

VU le Code du Sport, Titre II, Chapitre I, disposant en son article L. 221-3 que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics, sans remplir les conditions de diplômes,

VU le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hauts de France en date du 13 juin 2022,

VU la convention générale régionale Hauts de France relative aux modalités de remboursement des coûts engendrés par l'organisation des concours et examens de catégorie C et de la filière médico-sociale de catégorie A et B, et ses avenants,

VU le recensement des postes vacants effectué par les Centres de gestion des départements de la région Hauts de France,

VU l'arrêté n° CDG.19.105 en date du 30 avril 2019 portant organisation des concours externe et interne pour l'accès au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, session 2020,

VU l'arrêté n° CDG.19.248 en date du 3 décembre 2019 fixant la liste des candidats admis à concourir aux concours externe et interne pour l'accès au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, session 2020,

VU l'arrêté n° CDG.19.253 en date du 12 décembre 2019 fixant la composition du jury des concours externe et interne pour l'accès au grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, session 2020,

VU l'arrêté n° CDG.20.220 en date du 4 décembre 2020 portant mise à jour de la liste d'aptitude au grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe (session 2018 – maintien 3^{ème} année),

VU l'arrêté n° CDG.20.226 en date du 11 décembre 2020 portant établissement de la liste d'aptitude au grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, session 2020,

VU l'arrêté n° CDG.22.167 en date du 13 juin 2022 portant établissement de la liste d'aptitude au grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, session 2022,

CONSIDERANT les nominations intervenues au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,

CONSIDERANT les demandes de maintien d'inscription sur la liste d'aptitude,

CONSIDERANT les demandes de suspension d'inscription sur la liste d'aptitude,

CONSIDERANT que conformément aux dispositions de l'article 6-II de l'ordonnance n° 2020-351, et de l'article 8-II de l'ordonnance 2020-1694 modifiée par l'ordonnance 2021-140, Monsieur Guillaume VAQUIER peut bénéficier d'une prolongation d'inscription d'une durée de quatorze mois et quatorze jours,

- ARRETE -

Article 1er - Sont maintenus sur la liste d'aptitude au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe :

- du 4 décembre 2022 au 18 février 2024, Monsieur Guillaume VAQUIER,
- du 11 décembre 2022 au 11 décembre 2023, les autres lauréats des concours externe et interne organisés au titre de l'année 2020 :

Voir liste ci-annexée.

Cette liste d'aptitude comprend également les lauréats des concours d'Adjoint **technique** de 1^{ère} classe, session 2014 ayant demandé à bénéficier du **maintien** de leur inscription ou d'une suspension de leur inscription conformément aux **dispositions** de l'article L325-39 du Code **général** de la Fonction Publique ainsi que les lauréats des concours d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, session 2022.

Conformément à l'article 17-2 du décret n° 2016 -596, les lauréats du concours d'Adjoint technique de 1^{ère} classe peuvent être nommés en qualité de **stagiaire** du grade doté de l'échelle C2 du cadre d'emplois, soit sur le grade d'**Adjoint technique principal de 2^{ème} classe**.

La liste d'aptitude sera exécutoire à compter de la date de transmission en Préfecture et de la publication du présent arrêté (voir cachet certifiant le caractère exécutoire de l'arrêté).

Article 2 - L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Toute personne déclarée apte depuis moins de quatre ans ou depuis le dernier concours si celui-ci est intervenu au-delà de ce délai peut être nommée dans un des emplois auxquels le concours correspondant donne accès.

Le décompte de la période de quatre ans est suspendu pendant les périodes suivantes :

1° Congé parental, de maternité, d'adoption, de présence parentale et de congé de solidarité familiale ;

2° Congé de longue durée ;

3° Accomplissement d'un mandat d'élu local ;

4° Accomplissement des obligations du service national ;

5° Recrutement en qualité d'agent contractuel pour pourvoir un emploi permanent sur le fondement de l'article L. 332-13 dès lors que cet agent est inscrit sur une liste d'aptitude d'accès à un cadre d'emplois dont les missions correspondent à l'emploi qu'il occupe ;

6° Engagement de service civique conclu dans les conditions prévues à l'article L. 120-1 du code du service national, à la demande de l'intéressé.

La personne déclarée apte ne bénéficie du droit à inscription sur une liste d'aptitude la troisième et la quatrième année que sous réserve d'avoir fait connaître par écrit son intention d'être maintenue sur ces listes au terme des deux premières années suivant son inscription initiale et au terme de la troisième année.

Il appartient aux lauréats étant dans l'une ou plusieurs de ces situations d'en informer le Centre de gestion et de lui fournir les justificatifs correspondants.

Toute personne inscrite sur une liste d'aptitude, qui a refusé deux offres d'emploi portées à la connaissance du Centre de Gestion, est radiée de la liste d'aptitude.

Article 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou plein contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 - La Directrice du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion et transmis à Monsieur le Préfet du Département de la Somme.

Fait à Amiens, le 11 décembre 2022

Le Président,



Claude CLIQUET
Maire d'Albert

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté.

MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE (ARRETE EN DATE DU 11/12/2022)

Attention : Les lauréats ne pourront être nommés qu'à compter de la date du caractère exécutoire de cet arrêté (Voir cachet de la préfecture ci-contre)

CIVILITE	NOM	PRENOM	SPECIALITE
Monsieur	AMHARSSI né(e) AMHARSSI	Mokhtar	Spécialité 7 : Logistique et sécurité
Monsieur	BACQUET né(e) BACQUET	Geoffrey	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	BEHAGUE né(e) BEHAGUE	Thibaut	Spécialité 3 : Mécanique, électromécanique
Monsieur	BIENAIME né(e) BIENAIME	David	Spécialité 9 : Conduite de véhicules
Monsieur	BOISSADY né(e) BOISSADY	Maxence	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	BONNAILLIE né(e) BONNAILLIE	Bernard	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	BUIGNET né(e) BUIGNET	Mathieu	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	DAMERVALLE né(e) DAMERVALLE	Damien	Spécialité 9 : Conduite de véhicules
Monsieur	DENOEUD né(e) DENOEUDE	Thierry	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	EL AJJOURI né(e) EL AJJOURI	Fouad	Spécialité 9 : Conduite de véhicules
Monsieur	FARETRA né(e) FARETRA	Xavier	Spécialité 3 : Mécanique, électromécanique
Monsieur	FONTAINE né(e) FONTAINE	Maxence	Spécialité 3 : Mécanique, électromécanique
Monsieur	HATE né(e) HATE	Cédric	Spécialité 9 : Conduite de véhicules
Monsieur	INSSI né(e) INSSI	Mimoun	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	LECOMTE né(e) LECOMTE	Alexandre	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	LEFEBVRE né(e) LEFEBVRE	Romain	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	MARGOLLE né(e) MARGOLLE	Romain	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers

**MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE (ARRETE EN DATE DU 11/12/2022)**

Attention : Les lauréats ne pourront être nommés qu'à compter de la date du caractère exécutoire de cet arrêté (Voir cachet de la préfecture ci-contre)

CIVILITE	NOM	PRENOM	SPECIALITE
Monsieur	MATHELOT né(e) MATHELOT	Maxime	Spécialité 3 : Mécanique, électromécanique
Monsieur	NORMAND né(e) NORMAND	Julien	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	PASCAUD né(e) PASCAUD	Benjamin	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	POYEN né(e) POYEN	Marc	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	PREVOST né(e) PREVOST	Alexandre	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	ROLLET né(e) ROLLET	Didier	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	THIRY né(e) THIRY	Anthony	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	VIEIRA né(e) VIEIRA	Julien	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	AIT ALI né(e) AIT ALI	Brahim	Spécialité 3 : Mécanique, électromécanique
Monsieur	BESSADET né(e) BESSADET	Alexandre	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	BRANCHU né(e) BRANCHU	Hervé	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	DELELIS né(e) DELELIS	Christophe	Spécialité 9 : Conduite de véhicules
Monsieur	DESENCLOS né(e) DESENCLOS	Jérôme	Spécialité 3 : Mécanique, électromécanique
Monsieur	LAFRANCE né(e) LAFRANCE	Tony	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	LAIGLE né(e) LAIGLE	Benjamin	Spécialité 9 : Conduite de véhicules
Monsieur	LEJEUNE né(e) LEJEUNE	Sébastien	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers
Monsieur	REVEL né(e) REVEL	Erwan	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers

Liste arrêtée à 35 inscrits

MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE (ARRETE EN DATE DU 11/12/2022)

Attention : Les lauréats ne pourront être nommés qu'à compter de la date du caractère exécutoire de cet arrêté (Voir cachet de la préfecture ci-contre)

CIVILITE	NOM	PRENOM	SPECIALITE
Monsieur	VAQUIER né(e) VAQUIER	Guillaume	Spécialité 1 : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers